

**VILLE DE SEZANNE**

JD - 64

n°2024 - 94

Le Maire de la Ville de Sézanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 4ème partie (arrêté du 6 juin 1977),

Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 1984 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement place de la République, rue Bouvier Sassot, place du Puits Doré, et d'assurer une déviation de la circulation dans certaines artères de la ville, le vendredi 21 juin 2024 à l'occasion de la Fête de la Musique,

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Le parking de la place de la République sera interdit au stationnement du vendredi 21 juin 2024 à 12 h au samedi 22 juin 2024 à 12 h – afin d'y installer le podium en vue d'organiser la Fête de la Musique.

ARTICLE 2 - La circulation et le stationnement de tous les véhicules, sauf les véhicules de secours (ambulances, pompiers, médecins, etc.), seront interdits place de la République, rue Bouvier Sassot et place du Puits Doré du 21 juin à 17h au 22 juin à 1h.

ARTICLE 3 - La circulation sera déviée :

- ♦ par la rue du Capitaine Faucon pour les véhicules venant de la rue Léon Jolly,
- ♦ par le mail de Marseille pour les véhicules venant de Nancy ou de Troyes,
- ♦ par la rue de l'Hôtel de Ville pour les véhicules venant de la rue de la Halle,

ARTICLE 4 - Les panneaux nécessaires à la signalisation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 - Mme la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant de la Brigade Motorisée, ainsi que les Gardiens de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'Unité Territoriale de l'Équipement d'Epernay.

Sézanne, le 29 avril 2024

P/Le Maire,  
L'Adjointe à la DGS,

A circular official stamp of the Mayor of Sézanne is partially obscured by a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRE DE SEZANNE' and '1911'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Sabine VELTZ